

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-3-8

Séance du vendredi 16 mars 2012

R.D. 66 **RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE L'ÉCHANGEUR SUR L'A35 À** **BARTENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 4 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le diagnostic et les études préliminaires,
- arrête le choix de la solution proposée dans le rapport d'un aménagement de l'échangeur avec deux carrefours giratoires et la réalisation d'une voie bidirectionnelle permettant aux modes doux de relier directement BARTENHEIM à BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE en empruntant le pont existant sur l'A 35 côté Nord,
- décide d'engager les études d'avant-projet sur cette base,
- confirme à ce stade le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 3,5 M€ TTC (valeur janvier 2009), hors acquisitions foncières. Les dépenses seront imputées sur le programme AAB1.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

RD 66 – Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM



